

ASSEZ DE MENSONGES ET DE MANIPULATIONS !



NON AUX ORDRES !

Urgence, Mobilisons-nous !

Depuis plusieurs mois, le monde hospitalier est victime d'une tentative de mise au pas ! La mise en place des derniers ordres professionnels pour les infirmiers et les masseurs kiné, pédicures podologues suscitent de nombreuses oppositions. Les infirmières ont été très nombreuses à détruire ou confier aux organisations syndicales leur dossier d'inscriptions qui leur ont été envoyé en Septembre.

Depuis, la mobilisation s'organise pour obtenir l'abrogation des ces structures ordinales qui ne correspondent pas à leur revendications.

Le 26 janvier, une nouvelle journée d'action a été décidée en intersyndicale. Plusieurs manifestations seront organisées sur l'ensemble du territoire avec la proposition de rassembler les professionnels en au moins 9 lieux : Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg.

Alors pourquoi le Ministère reste t'il aussi figé face à cette opposition ?

Les enjeux de ces structures dépassent bel et bien l'intérêt des professionnels qui sont directement concernés. Quelques professionnels sont hélas utilisés par le gouvernement pour faire croire le contraire leur disant que par les ordres professionnels ils auront une reconnaissance de leur diplôme et de leur métier!

Les missions confiées aux ordres mettent en lumière le sens et la nature première de ces structures, au service du gouvernement, pour accompagner la mise en œuvre de ses différentes réformes : réduction des services publics, étranglement des hôpitaux publics, adaptation des métiers à la pénurie médicale. Parmi ces différentes missions, celles de l'enregistrement des diplômes et de l'autorisation d'exercer, celle de la tenue des tableaux de démographie professionnelles qui permet d'indiquer les besoins d'adaptation en matière de formations professionnelles supplémentaire ... : à ce jour ces missions sont remplies par des fonctionnaires exerçant dans les DDASS et les DRASS que la loi HPST (loi Bachelot) prévoit de faire disparaître en lien avec la Révision Générale des Politiques Publique. La RGPP c'est 1 fonctionnaire sur 2 non remplacé ! C'est pour cela qu'on demandera dorénavant aux seuls professionnels de financer ces missions en payant une cotisation à l'ordre alors que jusque là, c'est la solidarité nationale, via l'impôt qui finançait ces missions de service public ! Autant dire que le niveau de la cotisation, fixé à 75 euros pour la première année ne peut qu'augmenter au fur et à mesure de la montée en charge des ordres et donc de la fermeture progressive des DDASS et DRASS !

C'est aussi pour cela qu'on rend obligatoire l'inscription au tableau de l'ordre pour pouvoir exercer alors que seule la délivrance du Diplôme d'Etat donnait cette autorisation ! Seul l'état est en mesure d'enregistrer et de gérer des professions de santé car c'est à lui et lui seul d'organiser les plans d'Urgence Sanitaire. Il ne peut le faire que s'il a la maîtrise du nombre de professionnels et de leur lieu d'exercice pour pouvoir les mobiliser au plus vite ! La délégation de ces missions de service public

dépasse largement les arguments mis en avant par la ministre pour justifier de la mise en place de ces structures...qui peut encore croire que c'est pour répondre à l'aspiration des professionnels ? D'ailleurs, certaines des collègues élues dans les conseils départementaux de différents ordres ont déjà démissionné !

Dans la même période, le ministère et le gouvernement continuent d'user de stratégies de communication où, mensonges et manipulation d'opinion se succèdent ! Récemment, nous apprenions qu'une infirmière dans la fonction publique hospitalière gagnait 2800 euros au bout de 10 ans d'ancienneté ou bien que les nouvelles grilles salariales proposées dans le cadre des négociations en cours pour la catégorie A et B permettraient une revalorisation salariale à la hauteur d'un 13^{ème} mois pour les infirmières ! Nous entendions aussi à l'occasion des vœux du Président que le chantage à la retraite fait dans le cadre des négociations en cours, « Vous passez en catégorie A et vous perdez la reconnaissance de la pénibilité et donc la possibilité de départ anticipé à 55 ans ou vous restez en catégorie B pour garder cette reconnaissance »... il laisse entendre que c'est ce que nous voulions... et il affirme que « cette proposition est juste et honnête ».

Contrairement à ce qui est affirmé, le passage en cat. A n'ouvrira pas à de réelles revalorisations salariales et ne permettra pas d'avoir une meilleure retraite, au contraire ! C'est le principe de l'allongement des carrières qui est mis en œuvre !

Cher(e)s collègues, tant qu'il en est encore temps, mobilisons nous pour obtenir reconnaissance de nos professions et respect ! Sans réaction de notre part, nous laisserions le gouvernement libre de poursuivre ses réformes régressives en faisant croire à l'opinion qu'elles ont notre assentiment !

Surmontons les difficultés que nous rencontrons dans les services pour pouvoir participer aux prochaines mobilisations, organisons, nous même, le service minimum, gardons la maîtrise des évolutions de nos professions!

Nous n'avons pas besoin d'un Ordre professionnel, plus que jamais nous avons besoin :

- De moyens pour remplir nos missions au quotidien,
- D'effectifs supplémentaires pour améliorer nos conditions de travail et les conditions de prise en charge des patients
- De réelles revalorisations salariales qui reconnaissent le niveau de qualifications de notre diplôme et de responsabilités de nos professions

Nous n'acceptons pas non plus le chantage fait à la retraite, nous avons besoin :

- Que la pénibilité de la profession infirmière continue d'être reconnue
- Que la reconnaissance de la pénibilité soit étendue aux infirmières qui exercent dans le privé et à d'autres professions de santé !

Le 26 Janvier tous mobilisés !

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 84
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.cgt.fr/santeas • **e-mail :** ufmict@sante.cgt.fr